



Communiqué

I-Site Comue Université Paris-Est et EIVP

L'université de Marne la Vallée, en collaboration avec l'Ecole d'Architecture de la Ville et des Territoires de Marne la Vallée, l'Ecole Nationale des Sciences Géographiques (ENSG), l'IFSTTAR (institut de recherche) et l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Electrotechnique et Electronique (ESIEE Paris) et l'EIVP ont été retenus dans le cadre d'un projet I-Site (université-cible) axé sur la thématique de La Ville ; il s'agit du projet FUTURE (French University on Urban Research and Education).

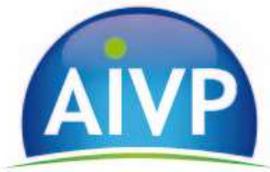
Ce projet a été présenté fin 2016, et dans le courant du premier semestre 2017, le dossier a été retenu dans le cadre d'un appel à projet de recherche, dont l'attribution est prévue pour février 2018.

Ce nouvel « acteur » de formation supérieure, dont les contours administratifs et juridiques ne sont pas encore totalement stabilisés, a pour vocation de donner une image internationale, plus effective, à ses différents membres, notamment dans le domaine du Génie Urbain.

Il a donc l'avantage de faire évoluer l'EIVP vers une plus grande visibilité et notoriété internationales, d'allier au sein d'une même « entité » la formation initiale, la recherche, la formation continue, le tout à une échelle largement supérieure que celle d'aujourd'hui.

Il est clair que l'AIVP voit cette évolution avec une certaine bienveillance, tout en restant vigilante sur les sujets qui suivent :

- Maintien du titre **d'Ingénieurs de l'EIVP**, accrédité par la Commission du Titre d'Ingénieur (CTI),
- Maintien du **lien très étroit entre l'Ecole et la Ville de Paris**,
- Maintien du **réseau des anciens de l'EIVP** (AIVP),
- Maintien, voire renforcement, du **lien entre l'EIVP et l'ENPC**,
- Maintien des locaux de **l'EIVP sur Paris intra-muros**,
- Maintien et développement de la capacité de l'EIVP à **nouer des partenariats nationaux et internationaux**,
- Poursuite des liens entre la formation et la recherche dans la **formation doctorale au sein de l'EIVP**.
- Maintien de la présence de l'AIVP au sein de la gouvernance de l'EIVP, au sein du Conseil d'Administration ainsi qu'aux conseils de Perfectionnement et Scientifique.



Plusieurs scénarii de gouvernance de cette nouvelle « entité » sont actuellement proposés :

- Une intégration totale et complète de l'EIVP dans un Grand Etablissement (fusion), à gouvernance unique et centralisée ;
- Une intégration dans une structure expérimentale, dont les textes législatifs n'ont pas encore été publiés, mais qui permettrait de garder une certaine « autonomie » de chaque entité, tout en ayant un objectif commun, à terme.

Pour l'AIVP, cette solution de structure expérimentale a l'avantage de conserver la possibilité de revenir à la situation initiale ;

En dernier point, l'aspect financement de la nouvelle structure, quel qu'en soit le format, ne semble pas si clair et évident.

L'AIVP sera particulièrement vigilante quant à la pérennité financière de l'EIVP.

Nous vous tiendrons régulièrement informé de la suite du dossier.